MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE DE MAITRISE D'OEUVRE

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître d'ouvrage

Commune de SAINT-GERVASY

Objet du marché

Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des rues du centre village

Ordonnateur

Monsieur le Maire de SAINT-GERVASY

Comptable public assignataire des paiements

Monsieur le Receveur Municipal

ARTICLE 1 – CONTRACTANT

Je soussigné, contractant unique engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom « LE MAITRE D'OEUVRE »

M..... agissant en mon nom personnel,

domicilié à.....

Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro d'identification SIRET :.....
- Code la nomenclature d'activité française (APE) :.....

Numéro d'identification au registre du commerce :.....

M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP à exécuter les études et à assurer les missions confiées aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.

AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit au marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :.....

N° police :.....

CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 6 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurance garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

	1er sous-traitant	2ème sous-traitant	3ème sous-traitant
Compagnie :	.....	.....	.....
N° police :	.....	.....	.....

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délais de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée en page de garde du règlement de consultation.

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ

Aménagement voiries et place du centre village

ARTICLE 3 – DURÉE DU MARCHÉ

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 24 mois à compter de la date fixée par l'OS qui prescrira de commencer les prestations.

Les prestations s'achèveront à l'expiration du délai de garantie dans les conditions fixées à l'article 13 du CCAP.

Le marché ne sera pas reconduit.

ARTICLE 4 – DOSSIER A FOURNIR

Afin de permettre la consultation dématérialisée des marchés de travaux, le maître d'œuvre devra fournir tous les documents écrits ou dessinés, résultant de ses études, sous forme dématérialisée par voie électronique :

joel.vincent@saint-gervasy.fr
dgs@saint-gervasy.fr

Pour satisfaire cette obligation tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

- Adobe Acrobat.pdf
- .doc ou xls
- pour les images .jpg, .gif

En cas de difficulté de récupération ou détection de virus, le maître d'oeuvre devra prendre toutes les mesures nécessaires pour transmettre au maître d'ouvrage ou son représentant, l'ensemble de ces données soit par la voie électronique, soit sur un support physique électronique lisible et sain dans un délai de 5 jours. En cas de retard dans la transmission de ce support, la maître d'ouvrage ou son représentant se réserve, s'il y a lieu, l'application de pénalités de retard pour l'élément d'études concerné. Il appartiendra au maître d'œuvre de s'assurer que la transmission de ces documents sous la forme dématérialisée a bien été effectuée auprès des intéressés
Pour le rapport d'analyse des offres et la mise au point des contrats de travaux, le délai court à compter de l'OS prescrivant l'ordre de les réaliser.
Pour les missions EXE et VISA, les délais courent à compter de la date de remise des documents par les entreprises.

ARTICLE 5 – MONTANT DES HONORAIRES

Le présent marché est établi en % du coût des travaux, le coût d'objectif étant de 110 000 € (HT)

Le montant de la rémunération du maître d'œuvre à la somme forfaitaire de :

Taux par rapport au prix des travaux, retenu pour la prestation globale : .....%

Forfait provisoire HT pour 110 000 € : .....€

Montant de TVA au taux de 20% : .....€

Montant T.T.C : .....€

Montant T.T.C arrêté en lettres :.....

.....

5.4.1 Décomposition du prix

- Réalisation du projet et préparation des dossiers de subvention : .....% du montant global soit .....€
- Rédaction du DCE :.....% du montant global soit.....€
- Suivi des travaux et réception :.....% du montant global soit.....€

ARTICLE 6 – REGLEMENT DES COMPTES

6.1 Mode de règlement

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché par virement établi à l'ordre du titulaire (joindre le RIB et compléter en sus l'encart ci-dessous) :

Compte ouvert à l'organisme bancaire	.....
à	.....
au nom de :	.....
sous le numéro :	Clé RIB :
code de banque :	Code guichet :

6.2 Retenue de garantie

Le maître d'œuvre est dispensé de retenue de garantie.

6.3 Avance

Le marché ne fait pas l'objet d'une avance.

ARTICLE 7 – PIECES A PRODUIRE

En cas d'attribution du marché, le candidat ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles 51 à 54 du décret du 25 mars 2016.

Le candidat unique et chaque cotraitant s'engage également à produire, tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Les attestations d'assurance seront à produire dans les mêmes conditions indiquées au CCAP.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'enveloppe contenant sa candidature ou son offre, l'attestation d'assurance civile professionnelle en cours de validité, sera à remettre dans le délai mentionné au RDC.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

ARTICLE 8 – RESILIATION DU MARCHÉ

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de résilier le marché, si le montant des travaux est incompatible avec le financement de l'opération.

Fait en deux originaux
(en application de l'article 1325 du code civil, le contrat doit être établi en autant d'originaux que de parties)

à :	Le : .....

Le(s) contractant(s) :
Ou le seul mandataire dûment habilité
par un pouvoir (ci-joint) des cotraitants

Signature(s)

ARTICLE 9 - ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est accepté la présente offre pour valoir commande et contrat

La personne responsable du marché

à : Saint-Gervasy le : .....

DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Reçu notification du marché le : ..... Le prestataire

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché le (date de réception avis) .....

La personne responsable du marché